



Bulletin d'inscription

7 et 20 kms de Grosley sur Risle
Dimanche 26 juin 2011

- 7 kms Homme
 20 kms Femme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Catégorie :

- Licencié(e) N° de licence :
- Non licencié(e) Certificat médical obligatoire

Inscription 7 € sur place de 8 h à 9 h 15 h, sur le site
« normandiecouseapied .com » **ou** par courrier à :

Association Sports et Loisirs
Mairie
27170 Grosley sur Risle
06 15 33 26 59
20kmgrosley@dbmail.com

Départ commun (7 et 20 kms) à 9 h 30 à la maison des associations - Rue du parc.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement au dos

Signature :

(Des parents pour les mineurs)

Sur place : Douche (au stade), Service médical



Bulletin d'inscription

7 et 20 kms de Grosley sur Risle
Dimanche 26 juin 2011

- 7 kms Homme
 20 kms Femme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Catégorie :

- Licencié(e) N° de licence :
- Non licencié(e) Certificat médical obligatoire

Inscription 7 € sur place de 8 h à 9 h 15 h, sur le site
« normandiecouseapied .com » **ou** par courrier à :

Association Sports et Loisirs
Mairie
27170 Grosley sur Risle
06 15 33 26 59
20kmgrosley@dbmail.com

Départ commun (7 et 20 kms) à 9 h 30 à la maison des associations - Rue du parc.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement au dos

Signature :

(Des parents pour les mineurs)

Sur place : Douche (au stade), Service médical

Règlement des « 7 et 20 kms de Grosley sur Risle »

Organisé par l'association sports et loisirs
de Grosley sur Risle

1. « 7 et 20 kms de Grosley sur Risle » auront lieu le dimanche 26 juin 2010, départ et arrivée devant la maison des associations, rue du parc. Départ commun des 7 kms et des 20 kms à 9h30.
2. Le parcours se compose d'une petite et d'une grande boucle pour les 7 kms et d'une petite boucle et trois grandes boucles pour le 20 kms.
3. Les 7 kms sont ouverts aux catégories : cadets, juniors, seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés FFA ou non.
4. Les 20 kms sont ouverts aux catégories : juniors, seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés FFA ou non.
5. Un classement général sera établi et récompensé comme suit :
 - 1 coupe et un bon d'achat pour les trois premiers (hommes et femmes séparément)
 - Des produits locaux au premier de chaque catégorie
 - Au moins un lot sera remis à chaque participant.
6. Les concurrents doivent être garantis contre les risques d'accidents par une assurance. Pour les non licenciés, il sera exigé un certificat médical de « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » de moins d'un an. Pour les licenciés, la présentation de la licence sera demandée.
7. Le ravitaillement individuel est autorisé, mais sous l'entière responsabilité du coureur.
8. Chaque concurrent pourra être suivi par une personne de son choix à partir du km 6 à condition de respecter et de ne pas gêner les autres concurrents.
9. La surveillance sanitaire sera assurée par les ambulances Beaumontaises et par des secouristes sur les différents points du parcours.
10. Les inscriptions se feront sur place, sur le site « normandiecoursesapied.com » ou par courrier. 1 euro sera reversé à l'ass.les clowns de Sarah.
11. La remise des dossards se fera à partir de 8 h.
12. Le classement sera affiché, adressé à la FFA, paraîtra dans la presse et sur le site « normandiecoursesapied.com »
13. La remise des récompenses se fera vers 12h00 (après l'arrivée du dernier concurrent).
14. Les concurrents ne peuvent prétendre au remboursement de leurs frais par les organisateurs.
15. Chaque concurrent devra avoir pris connaissance de ce règlement avant l'inscription.

Règlement des « 7 et 20 kms de Grosley sur Risle »

Organisé par l'association sports et loisirs
de Grosley sur Risle

1. « 7 et 20 kms de Grosley sur Risle » auront lieu le dimanche 26 juin 2010, départ et arrivée devant la maison des associations, rue du parc. Départ commun des 7 kms et des 20 kms à 9h30.
2. Le parcours se compose d'une petite et d'une grande boucle pour les 7 kms et d'une petite boucle et trois grandes boucles pour le 20 kms.
3. Les 7 kms sont ouverts aux catégories : cadets, juniors, seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés FFA ou non.
4. Les 20 kms sont ouverts aux catégories : juniors, seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés FFA ou non.
5. Un classement général sera établi et récompensé comme suit :
 - 1 coupe et un bon d'achat pour les trois premiers (hommes et femmes séparément)
 - Des produits locaux au premier de chaque catégorie
 - Au moins un lot sera remis à chaque participant.
6. Les concurrents doivent être garantis contre les risques d'accidents par une assurance. Pour les non licenciés, il sera exigé un certificat médical de « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » de moins d'un an. Pour les licenciés, la présentation de la licence sera demandée.
7. Le ravitaillement individuel est autorisé, mais sous l'entière responsabilité du coureur.
8. Chaque concurrent pourra être suivi par une personne de son choix à partir du km 6 à condition de respecter et de ne pas gêner les autres concurrents.
9. La surveillance sanitaire sera assurée par les ambulances Beaumontaises et par des secouristes sur les différents points du parcours.
10. Les inscriptions se feront sur place, sur le site « normandiecoursesapied.com » ou par courrier. 1 euro sera reversé à l'ass.les clowns de Sarah.
11. La remise des dossards se fera à partir de 8 h.
12. Le classement sera affiché, adressé à la FFA, paraîtra dans la presse et sur le site « normandiecoursesapied.com »
13. La remise des récompenses se fera vers 12h00 (après l'arrivée du dernier concurrent).
14. Les concurrents ne peuvent prétendre au remboursement de leurs frais par les organisateurs.
15. Chaque concurrent devra avoir pris connaissance de ce règlement avant l'inscription.